

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fédération Européenne de Chasse et Conservation de la Faune Sauvage



## Abandon progressif de la grenaille de plomb dans les zones humides : pourquoi la proposition de la CE est irréalisable

La Commission européenne (CE) a récemment publié sa quatrième [proposition](#) sur la restriction de la grenaille de plomb dans les zones humides, qui sera « [débattue](#) et soumise au vote » des États membres de l'UE le 3 septembre 2020 au sein du Comité REACH de l'UE.

La proposition révisée de la CE reste hautement ambitieuse, disproportionnée et discriminatoire. Elle n'a pas traité d'une quelconque manière les problèmes majeurs figurant dans le premier, second et troisième projet de proposition de la CE. Fait important, elle est susceptible de donner lieu involontairement à de graves problèmes juridiques non seulement pour les chasseurs européens, mais également pour les instances responsables de l'application des lois.

### La FACE souhaite préciser les points suivants :

- La FACE soutient l'abandon progressif de l'utilisation de la grenaille de plomb à des fins de chasse dans les zones humides et pourrait avoir soutenu la proposition si la CE avait respecté les [Principes relatifs à la nécessité d'améliorer la réglementation](#), en particulier par la concrétisation de l'objectif de certitude juridique.
- Jusqu'à présent, 23 États membres ont progressivement abandonné l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides conformément à l'Accord sur les oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA). Les États membres ont conçu leur réglementation de sorte à ce qu'elle soit proportionnelle par rapport au risque tout en étant pratique et compréhensible pour les chasseurs et les agents responsables de l'application des lois dans le cadre des conditions nationales.
- La FACE ne soutient pas la proposition actuelle de la CE en raison du champ d'application excessif de la restriction proposée (à savoir « zones humides »), de l'introduction de zones-tampons fixes autour des zones humides (qui n'étaient pas recommandées par l'[ECHA](#)), d'une période de transition courte (plus courte encore que celle recommandée par l'[ECHA](#)), d'une vague interdiction relative à la possession de grenaille de plomb qui criminalise automatiquement les chasseurs ainsi que d'une très vaste définition des zones humides qui place les chasseurs et les agents responsables de l'application des lois dans des situations impossible à résoudre.

Pour un résumé des principaux problèmes, nous vous invitons à regarder cette courte [vidéo](#).

#END#

**NOTE TO EDITORS:** FACE is the European Federation for Hunting and Conservation. Established in 1977, FACE represents the interests of Europe's 7 million hunters as an international non-profit-making nongovernmental organisation. FACE is made up of national hunters' associations from 36 European countries including the EU-28. FACE is supported by 7 associate members and is based in Brussels. FACE upholds the principle of sustainable use and has been a member of the International Union for the Conservation of Nature (IUCN) since 1987. Visit [www.face.eu](http://www.face.eu)

**FOR FURTHER INFORMATION PLEASE CONTACT:** Alessio Borrello, Communication Manager – [alessio.borrello@face.eu](mailto:alessio.borrello@face.eu)

FACE

Rue Belliard 205, B-1040 Brussels

+32 (0)2 732 6900

[info@face.eu](mailto:info@face.eu)

[www.face.eu](http://www.face.eu)

